Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 29 Moharem 1445
16 Août 2023

N° 95

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1972**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1972**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Homologation de résolutions **1975**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1976**
Avis aux créanciers..... **1978**
Convocations
Sociétés anonymes **1979**
Divers
Avis au public..... **1981**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Désignation d'un Administrateur Délégué

Société TIME HIGHER SCHOOL

S.A au capital de 9.300.000 Dinars

45 Avenue Mohamed V, 1002 Montplaisir, Tunis

MF : 793379SAM000

CNSS : 0034016886

Suivant le PV du 28 mai 2023 enregistré à la recette des finances de Raoued le 21 juillet 2023 sous le numéro 23703650 quittance n°M83700, déposé au RNE le 27 juillet 2023 sous le numéro 2023140091, le conseil d'administration a décidé de désigner Monsieur Khaled ZOUARI en tant qu'administrateur délégué chargé de gérer les affaires administratives et financières pour une période de 3 mois.

2023401995SANB2

SOCIETE D'ASSISTANCE FINANCIERE ET INFORMATIQUE

S.A. au capital de 1 000 000 dinars

Bvd Mohamed Bouazizi - Imm. Maghrébia 1080 - Tunis

IU : N°48063Y

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 juin 2023, enregistré à la Recette des Finances à Charguia le 26 juillet 2023 sous le n°2380945 - Quittance n°M083837, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Mohamed Nabil Essassi en qualité de Président Directeur Général, et ce, pour une durée qui expirera à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 3 août 2023 sous le n°2023144443.

2023401997SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

FUTURE CHILD CENTER

SARL au capital de 6.000 Dinars

Route Mahdia Rue Jeddah n°5 Sakiet Eddaier - Sfax

I.U : 1622050C

Suivant P.V de l'A.G Extraordinaire en date du 4 janvier 2023 enregistré à la R.E.A.S à Sfax le 4 avril 2023 sous le n°23501775 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises à Sfax le 6 avril 2023 sous le n°202397448, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Monsieur Abdessattar Kammoun en tant que liquidateur.

Tout créancier est tenu de produire ses titres de créances au liquidateur nommé ci-dessus à l'adresse suivante : Rue 02 mars 1934 n°31 Gremda - Sfax - et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

2023X01048SRLB2

Mise à jour des statuts de la société

Société "SOMADECO" SARL

Capital social : 60 000 Drs

Mat Fiscal : 0014135N

Siège social au 13 Rue Hédi Nouira - 1001 - Tunis

Suite aux dispositions du code des sociétés commerciales objet de la loi n°93/2000 en date du 3/11/2000, il a été procédé à la mise à jour des statuts de la Société en date du 25/12/2011, Enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau, Tunis en date du 25/12/2001 sous le n° 1810734 Quit n°11520, dont 2 originaux ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis et au registre de commerce de la société.

2023402000SRLB2

Nomination d'un liquidateur de la société

Répartition des parts entre les associés

«Société United Consulting»

S.A.R.L au capital de DT 5 000

Siège social : Lac Belkhanech Les Berges du Lac - 1053 - Tunis

Matricule Fiscal : 1094633 D/A/M/000

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9/01/2023, enregistré à la Recette des finances du Lac à Tunis, le 26/01/2023 sous le n°23700769, Quittance n°M011717, et déposé au registre national des entreprises à Tunis, en un seul exemplaire, le 30/01/2023 sous le n°202332725, il a été décidé de :

- Nommer Mme Chefia Ghazel liquidatrice de la société.

- Répartition des parts entre les associés.

2023402006SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 4/8/2023 enregistré à la recette des finances de Béja le 7/8/2023 sous enregistrement 23205546 quittance n°M049726.

Monsieur Bahri Ben Hsin Ben Hsan Elwechteti titulaire de la cin numéro 02333930 délivrée le 21/11/2009 a vendu à monsieur Wadia Ben Mahmoud Ben Ahmed Ghanmi titulaire de la cin numéro 02291733 délivrée le 22/3/2001 demeurant 08 Mokarer Rue Hafed Ibrahim Lafahache Sidi Fraj Béja le fonds de commerce destiné à l'activité de vente pizzeria au local rue Ali Chewechi n°02 Elhaweri Béja.

Toutes personnes désirent faire apposition sera au local rue Ali Chewechi n°02 Elhaweri Béja.

Délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien du 10/8/2023.

2023T00779FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 21/7/2023 enregistré à la recette des finances de Tébourba le 8/8/2023 sous le n°23201106 quittance n°M038235 Mr Fathi Ben Houidi Dridi a vendu à Mr Hosni Ben Salem Saï la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour vente des volailles sis au Souk municipal journalier de Tébourba du côté Taïeb Mhiri.

Les oppositions doivent être adressées chez le Maître Basma Aouini son bureau sis à la route de Battane cité Ennajet - Jedaïda Manouba dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 12/8/2023.

2023T00782FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP édité par Maître Aida Habhab daté du 4/8/2023 enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis sous le n°23202763 quittance n°M048750 Mr Mohamed Amine Ben Ibrahim CIN n°00615988 sis au n°56 rue Ali Bach Hamba Hammam-Lif Tunis a vendu à Mme Imene Zghandi CIN n° 07050379 sis au n°18 rue Sidi Belhassen Essofli Tunis tout fonds de commerce exploité comme boucherie sis au n°09 marché central Tunis.

Toute opposition sera déposée chez l'acheteur ou chez Maître Aida Habhab son bureau sis au 25 rue El Jazira 2ème étage apt 3 Tunis dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Essabah du 10/8/2023.

2023T00783FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 12 et 18 Juillet 2023 enregistré à la recette des finances de Charguia le 02 Août 2023 sous n°23205846 quittance n°M086474, Mme Sabrine Bchini, titulaire de la CIN n°07156309, vend à la Banque Zitouna, inscrite au registre national des entreprises sous n°1120822H, représentée par son Directeur Général Mr Nabil Madani, la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments incorporels, exploité au local sis au n°1 impasse n°1 avenue LOUIS BRAILLE Cité Khadhra Tunis, et que l'acheteur va exploiter dans le cadre de son activité comme agence bancaire.

Les oppositions doivent être déposées au cabinet de l'avocat Maître Ferid Nasri sis à résidence Espace de Tunis Rue Chott Erromane Bloc A 4ème étage Montplaisir Tunis, dans un délai de vingt jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT. Cette annonce a été publiée au journal Achourouk en date du 9/8/2023.

2023R01986FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la Recette des Finances de Menzel Temime (MO50425) ; Mr Majdi Ezahar demeurant à ML-Temime C.I.N 06419988; vend la totalité du fonds de commerce exploité dans l'activité commerciale dans le local situé au 10 rue el kods ML-Temime et ce à Ayoub Ben Saleh C.I.N 15353817.

Toutes oppositions doivent être faites dans les délais légaux après la parution de la présente annonce au j.o.r.t.

2023R01987FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte S.S.P enregistré à la recette des finances de Beni Khiar le 26/11/2023 sous le n°23201632 quittance n°31434 Soumaya Chtioui a vendu à Seifeddine Aissa CIN 064001768 tous les éléments matériels et moraux d'un fonds de commerce Fruits Secs situé à la rue de la Plage Beni Khiar.

Tout créancier du vendeur peut faire opposition sur le prix d'achat chez l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié le 3/8/2023 au Journal Le Quotidien.

2023R01991FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 24/7/2023 n° de quittance M101403, n° d'enregistrement 23203968, Mr Ouni Chamkhi donne à titre de vente le fonds de commerce à Mme Houyam Dali cin n°09222835 son Espace Prêt à porter sis à l'Avenue Taieb Mhiri 8050 Hammamet avec ses éléments moraux et matériels. Les oppositions concernant la dite vente seront adressées à l'adresse du fonds de commerce dans 20 jours à partir de la date de la publication.

Cette annonce est parue au journal Achourouk du 28/7/2023.

2023R01992FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce, rédigé par les huissiers le Maître Béchir Msakni et le Maître Faycel Guamra en date du 16/7/2023, enregistré le 20/7/2023 à la recette des finances de Hammam Sousse sous Quittance n°M0078783, Mr Taieb Ben Hédi Ben Belgacem Bourguiba titulaire de la CIN n°02863387, gérant du café né à Zarzis le 6/6/1949 a cédé en tant que don à son fils Mr Mohamed Hédi Bourguiba titulaire de la CIN

n°09300134, receveur dans un café né à Sousse le 4/7/1993, tous les deux de nationalité tunisienne et demeurant à l'Avenue Marakech Khézama Est Sousse, la totalité du fonds de commerce du local, destiné café de 1ère catégorie dénommé : «Café Ennour» (MF : 0198290R) sise à Place Farhat Hached Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur Mr Mohamed Hédi Bourguiba à son adresse sise à l'Avenue de Marakech - Khézama Est Sousse dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 10/8/2023.

2023S00955FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente d'un fonds de commerce signé le 26 juillet 2023 et enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 28 juillet 2023 quittance n°M080973 enregistrement n°23204828, Monsieur Hédi Ameri titulaire de la CIN n°01904288 a vendu pour le compte de Madame Asma Ameri titulaire de la CIN n°09322867 en vertu d'un mandat spécial à Oumayma Ameur titulaire de la CIN 06995054, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à la rue Al-Hariq auparavant et maintenant sous le nom de rue Al-Horiya Hammam Sousse effectué pour l'activité de vente des lunettes médicales et solaires et autres produits en détail, inscrit au RNE sous le numéro de l'identifiant unique V1424636, d'un montant total de trente cinq mille dinars (35 000 d,000).

Les oppositions doivent être faites au siège du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de l'annonce de vente au JORT.

Un extrait de cette annonce est publié au journal quotidien "Echourouk" du 8/8/2023.

2023S00956FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 7/6/2023, rédigé par Maître Ben Rhouma Hatem, titulaire de C.I.N n°05113851, enregistré à Hammam Sousse le 6/7/2023 sous le numéro 23201377, quittance n°027171, Monsieur Akrem Maksoud, titulaire de la carte identité n°09337507, identifiant unique 15768195 a vendu à Monsieur Rochdi ben Haj Fraj, titulaire de la carte d'identité n°08490930 et Madame Syrine Amrouni, titulaire de la carte d'identité n°8483510 et Madame Manoubia el Fatnasi, titulaire de la carte d'identité 007253052 le fonds de commerce sis à l'avenue Sadok Mkadem Sahloul 1 Sousse, exploité dans l'activité commerciale (salon de thé DEN PABLO) les oppositions doivent être signifiées dans un délai de vingt jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains des acheteurs, qui ont élu domicile au salon de thé «DEN PABLO».

La vente a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 8/8/2023.

2023S00957FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 24/7/2023, enregistré à la recette des finances Route De Tunis Sfax le 28/7/2023, sous le numéro 11041613, quittance n°M076235, rédigé par Maître Hatem FERIANI, Mohamed Khourchoufi, immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1095672Q a vendu à Abdellaziz Ben Mansour, non immatriculé au registre national des entreprises, le fonds de commerce destiné à la vente des fruits secs; situé à la Route Saltnia, km 4, Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteur à l'adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT.

La publication de la vente a été effectuée sur le quotidien Echourouk du 02/8/2023.

2023X01047FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente de fonds de commerce en date du 27/7/2023 et enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax en date du 31/7/2023 reçu n°73805, enregistrement n°23203324, monsieur Mounir Elfandri demeurant appartement n°35 Anatoul France Sfax a vendu à monsieur Firas elfandri demeurant appartement n°365 Anatoul France Sfax la totalité du fonds de commerce exploité dans le local n°7 sis à Anatoul France Sfax qui est destiné à la vente de sandwitch avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de cinq mille dinars (5.000.000 d)

Toute opposition éventuelle à la vente doit être faite entre les mains du vendeur monsieur Mounir Elfandri demeurant dans le local sujet de cette vente n°7 sis à Anatoul France Sfax et ce dans un délai ne dépassant pas vingt jours à partir de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh du 4/8/2023 PS2300437 en date du 3/8/2023.

2023X01049FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 14 Juin 2023, enregistré à la recette des finances le palais des finances Bizerte le 26 Juin 2023 sous le numéro 23202575, quittance n°M039682. Mme Maroua Khmiri, CIN n° 08956163 et demeurant à la rue Mostafa Khraief Ain Mariem Bizerte, a cédé à Mr Habib Lassoued, CIN n°11405642 et demeurant 27 cité Bougatfa 1 raouabi Bizerte, le fonds de commerce dénommé Librairie NOUR, sis à l'Avenue Farhat Hached Beb wed Lmarj Bizerte.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 28/7/2023.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Fethi Mokdad, titulaire de matricule fiscal n°459362 S, à son Etude sis 14 rue du Martyr.

Mohamed Rjiba Bizerte, dans le délai des vingt jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2023401980FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 01/8/2023 et enregistré à la recette des finances de Béja le 02/8/2023 sous le n°23205464 quittance n°M049042, Monsieur Nizar Habboubi demeurant au n°07 Bis rue Abd Allmomin Ben Ali cité la solidarité, Béja, a vendu à Madame Hella Yahmadi épouse Kamel Ayechi, demeurant au n°21 rue SAFSAF cité KSSAR BARDO Béja Nord Béja 9000 l'ensemble du fonds de commerce de Fabrication de vente des meubles, exploité dans le local sis au boulevard La Liberté Cité KSSAR BARDO Béja Nord, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent se faire, à peine de nullité, à l'étude du maître Marouani Sami, sis au 13 Bis (deuxième étage) avenue de la République Béja Sud Béja 9000, et ce dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux quotidiens : «Echourouk + Le Quotidien» datés le 10/8/2023.

2023401991FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé, par les notaires exerçant à Bizerte maître Nejmeddine Oukassi et Jamel Mechergui en date du 18 février 2021 transcrit sur la page 197 sous le n°245 du registre brouillard du 1er notaire et n°395 de son registre officiel; Mr Mohamed Mokdad a fait donation à son fils Mohamed Amine Mokdad de la totalité du fonds de commerce dénommé pharmacie de nuit Mokdad Mohamed' situé boulevard 14 janvier Menzel Jemil Bizerte.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk ainsi qu'au journal Le Quotidien du 3/8/2023.

Toute opposition doit se faire entre les mains de Maître Fethi Mokdad Titulaire de matricule fiscal 459362s, à son étude sise 14 rue du Martyr Mohamed Rjiba Bizerte, dans le délai de vingt jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2023401993FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 28/07/2023 enregistré à la recette des finances de Testour le 31/7/2023 n° d'enregistrement 23200860, quittance n°M013716 Mr Bechir Oueslati demeurant à rue sidi Ali el erian Testour a vendu à Mr Ibrahim Mathlouthi demeurant à cité Bouslah Testour la totalité du fonds de commerce du local situé à l'avenue de l'environnement Testour exploité dans tout commerce. Les oppositions peuvent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne et ce au cabinet maître Miled Sofien Avocat situé à la rue Mdella Houria Medjez Elbeb Béja. Cette annonce a été publiée au journal Essahafa du 3/8/2023.

2023402003FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé, enregistré à la recette des finances de Bardo le 23/7/2020, enregistrement n°20201910, quittance n°M48499 Mme Arbia Bent Abdelmajid Ben Alyat CIN n°04758501 du 02/6/2010 demeurant à 20 rue Rakada Bardo Tunis, a vendu à Mr Anis ben Farid Ben Mohamed Karoui CIN n°08702038 du 22/7/2019 demeurant à la rue 61463 Cité Meherzia Ras Tabia Tunis, la totalité du fonds de commerce situé à 14 rue Beyrouth Bardo et destiné à la vente de Fast Food.

Les oppositions doivent parvenir entre les mains du vendeur à son adresse du fonds de commerce dans les 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal La Presse du 12/8/2023.

2023402007FCCC2

Location gérance libre

Avis

Aux termes d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'el Menzeh 6 le 26/7/2023 n° d'enregistrement 23305567 n° de quittance 093081, Mr Ahmed Khaled Ben Younes a confié en gérance libre à Mme Jihane Ben Hsouna, avec approbation du propriétaire du local Mr Kamel Ben Younes, son fonds de commerce de café et restaurant "SMILEY TOWN" situé à l'avenue route Borj Turki n°4 cité ennaser conclu pour une période de trois ans du 01/7/2023 au 30/6/2026.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues au local objet du présent fonds de commerce situé à l'avenue route borj turki n°4 cité ennaser Ariana dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru au journal le 4/8/2023.

2023T00767FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Homologation de résolutions

Election du bureau du syndicat d'immeuble Kharrouba

En application des pv. de l'immeuble Kharrouba sis à la rue Ressas El

Menzah 1 Tunis il a été tenue une assemblée finale élective le 9 juillet 2023 telle qu'enregistré à la recette des finances cité Mhragène en date du 24 juillet 2023 reçu 38664 et il a été nommé le bureau suivant : 1- Fayçal Attia président 2- Mohamed Sayhi trésorier 3- Mohamed Montasser Ben Slimene secrétaire général 4- Leila Haouaoui et Zoubeir Bejaoui membres.

2023R01993APSF2

PV de l'assemblée générale du syndic

De la Résidence TOURS DU BELVEDERE

Conformément au P.V de l'assemblée générale du syndic de la résidence les tours du belvédère du 14/07/2022 enregistré à la recette des finances de Charguia sous n°22810244, il a été décidé quitus aux membres du syndic pour leur gestion avec approbation du rapport moral et financier.

Le nouveau bureau élu pour un mandat de 2 ans est composé de :

- Mr Moussi Sami : président du syndic et représentant des locaux commerciaux.

- Mrs Tarek Fourati et Chokri Trigui : représentants du bloc A

- Mr Fethi Ben Hlima : Vice-président et représentant du bloc B

- Mr Foued Ben Rejeb : représentant du bloc C

- Mrs Lotfi Kefi et Dhaw Jarray représentants du bloc D

Il a été décidé à l'unanimité des copropriétaires des cotisations extra pour la réparation et rénovation des ascenseurs pour les propriétaires des blocs A et B et également une cotisation pour chaque appartement de 350d pour l'achèvement du badigeonnage extérieur de la résidence.

Les articles 22, 24 et 26 du règlement de copropriété ont été révisés.

2023R01994APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Abdelhafidh Ben Ali Ben Ahmed Douzi, caution hypothécaire, demeurant à El Edouaz, Dhouibet Sud, Ouled Haffouz, Sidi Bouzid.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la Cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité de la propriété objet du titre foncier n°56473 Sidi Bouzid dénommé «Adhiba» sise à Dhouibet d'une superficie de 5303 m².

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de dix mille six cent six dinars (10.606.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 18/9/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid pour prendre connaissance du cahier des charges.

2023S00952VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société anonyme immatriculée au Registre de commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Abdelhafidh Ben Ali Ben Ahmed Douzi, caution hypothécaire, demeurant à El Edouaz, Dhouibet Sud, Ouled Haffouz, Sidi Bouzid.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité de la propriété objet du titre foncier n°41747 Sidi Bouzid dénommé «dhouha» sise à Dhouibet d'une superficie de 2454 m².

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de quatre mille neuf cent huit dinars (4.908.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 18/9/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid pour prendre connaissance du cahier des charges.

2023S00953VEPA1

Vente par adjudication publique

Après la réduction de la mise à prix initiale

Le 25/9/2023 à 9h du matin et suivant sera procédé la vente par adjudication

de l'immeuble ci-après à la Chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Sousse 2.

La partie poursuivante : Hassen Gammoudi, CIN n°02947082 son domicile élu est chez son Avocat, Maître Ben El Ghali Ines, demeurant à Sousse Rue Ibn El Jazzar Immeuble des arcades.

Le débiteur : Nader Oueslati, CIN n°08446052 demeurant à la rue Aboubaker Khaouarizmi, Kalaa Seghira, Gouvernorat de Sousse.

L'avocat poursuivant : Maître Ben El Ghali Ines, rue Ibn Eljazzar, immeuble des Arcades, Bur M21, Sousse, son Matricule Fiscal 1002572A/P/A/000.

L'immeuble mis en vente : Toutes les parts indivises (10307.9166 parts /89960 parts) appartenant au débiteur, objet de la propriété dite «Ajmia 101» titre foncier n°15057 Sousse, parcelle n°904, située à Kalaa Seghira, Gouvernorat de Sousse, un terrain agricole planté d'arbres d'olives.

Mise à prix : (26.842d200) après la réduction de 40% ajouter (5056d328) les frais indiqués.

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter le bureau d'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sousse 2.

2023S00962VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Après réduction de prix 40%

Poursuivants : Abdelkarim, Taher et Mohsen ben Mohamed Hassouna, demeurants à Bembla et représentés par maître Ibtissem ben Charrada, avocat domicilié à Houmet Trabelssia Monastir

Débiteurs saisis : Fethi, Farjallah, Ajmia, et Nejia ben Mohamed Hassouna demeurants à Bembla.

Avocat poursuivant : Maître Ibtissem Ben Charrada, avocate à la cour de cassation, demeurant à houmet Trabelssia Monastir.

Immeuble saisi : Construction à usage d'habitation situé à l'avenue Habib Bourguiba à Bembla d'une superficie de 305 mètres carrés.

Contenance : un hall qui se trouve à l'entrée de la maison, 4 chambres à coucher, cuisine, salle de bain, un petit hall, un espace non couvert, un escalier menant à la terrasse et une boutique ayant sa propre entrée.

Limites de l'immeuble : - du coté sud : la voie publique où se trouve l'entrée, du coté Est : propriété de Frej Gmiden - du coté Ouest : Abdelkader Brahem et du coté nord propriété des héritiers de Rejeb Bouaguir.

Mise à prix : est de 144.000.000 après réduction du prix de 40% en plus des frais légaux arrêtés par le tribunal en application de la décision en date du 9/8/2023.

Date et lieu de vente : la vente aura lieu au tribunal de première instance de Monastir au palais de justice le mercredi 6/9/2023 à partir de 9h du matin.

La visite de terrain aura lieu chaque dimanche de 9 h à 17 h.

2023S00963VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Fonds de Commerce

Etude Maître Lamia Ben Saad, Notaire

N°20 Av 20 Mars, Complexe Bargaoui - Bab Saâdoun - Tunis

Tél : 56 702 960 / 23 702 960

L'Etude de Maître Lamia Ben Saad, sis au : N°20, Av 20 mars, Complexe BARGAOUI - Bab Saâdoun, Tunis Bur. 4 - Premier étage, annonce que le Fonds de Commerce dénommé "INES RICAMBI" sera vendu aux enchères publiques au Tribunal de Première Instance de Tunis 2 le 31/8/2023 à partir de neuf heures du matin.

Dossier Numéro 11027

Le poursuivant : Madame Hedia Gorjani Profession : Retraitée

- Adresse : A son domicile de notifications chez la SOCIETE TUNISIE CREANCES ET ASSISTANCE en la personne de son représentant légal, siège sis à: 52 Bis Rue Pierre de Coubertin Bab Bhar Tunis, son avocat Maître Asma Khlifi, dont l'Etude est sis à : Rue Micipsa Immeuble 4 E, Hilton Nord Tunis.

Nom du Propriétaire du Fonds de Commerce : Mr Jalel Ayari

Profession : Commerçant

- Adresse : 1/ Domicilié au Fonds de Commerce sis à Rue 290 Bis Avenue Hrairia, Cité Ezzouhour 5.

2/ Deuxième domicilié : son adresse privée sise à Rue Abou Dhar El Ghafari, - Ben Arous, Tunis.

Jugement : En vertu de la copie exécutoire du jugement civil émis par le Tribunal de Première Instance de Tunis 2 en date du 5/5/2022 dans l'affaire n°7683.

Local désigné : L'adresse du Fonds de Commerce sise à : Rue 290 Bis Avenue Hrairia, Cité Ezzouhour 5.

Eléments du Fonds de Commerce :

- Eléments Incorporels : (Le nom et la renommée : «INES RICAMBI», la clientèle, le droit au bail estimé à 650 DT par mois) (Local d'une superficie de 30.33 mètres de longueur sur 3.753 de largeur) Eléments corporels : Un ensemble d'étagères et de différentes pièces de rechange d'occasion.

- Prix de départ de la vente estimé par l'expert désigné : 30.345.000 DT

- Date de la vente : 31/08/2023

- Lieu de la vente : 290 Bis Avenue Hrairia, Cité Ezzouhour 5.

- Le Notaire responsable de la vente : Maître Lamia Ben Saad.

2023401984VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Cham Néji

Avocat à la cour de cassation

08 Rue d'Alger 2ème étage - Tunis - 1001

Le saisissant : Receveur de finance El fahs, en son siège à la recette des

finances El fahs et élisant domicile pour les besoins de la présente cause chez Maître Chokri Néji, Avocat à la cour de cassation, 8 Rue d'Alger 2ème Etage - Tunis M/F A - S433834.

Le saisi : Monsieur Mohamed Bechr, demeurant à Amaim El fahs Gouvernorat Zaghouan.

MF : 289047 M

Désignation de l'immeuble saisi : tout l'immeuble revenant à la partie saisie dans la propriété objet du titre foncier n°2157 Zaghouan, dénommé «bechr» dont la superficie totale est 2 hectares - 67 Ar - 70 centiare, selon les experts nommés par le tribunal l'immeuble objet de l'adjudication : il s'agit d'un terrain agricole (une oliveraie extensive) au rythme pluvieux, Délimité par l'est, l'ouest, sud et nord par des terrains agricoles revenant au voisin; le terrain agricole est constitué de 158 plantations (Olivettes), l'âge des oliviers productifs est de 40 ans, en vertu de l'écrit daté du 15/6/2023 sous le n°6334 l'agence foncière agricole A F A autorise le saisissant de vendre l'immeuble saisi.

Mise à prix : La valeur de l'immeuble saisi est estimée à deux cents quatre mille quatre cent dix dinars 000 millimes (204 410 D 000) frais en sus (outre les frais de poursuite, et les frais d'expertise judiciaire).

Date et lieu de l'enchère : Lundi le 18/9/2023 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Zaghouan (palais de justice) à partir de 9 h du Matin.

Visite de terrain objet de l'adjudication : La visite s'effectuera tous les jours sur les lieux mêmes et pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

Les participants doivent se conformer à la loi Tunisienne en vigueur et doivent avoir les autorisations administratives et juridiques à une date antérieure à la date de l'enchère.

2023402005VEPA1

Avis aux créanciers

Vente aux enchères

Coopérative Ouvrière des Produits de Carrière de Rejich

Sise à Djebel Essarj - Rejich Mahdia

R.C : B11307519997

M.Fiscal : 0009014 W

Le Syndic de Faillite de la Coopérative Ouvrière des Produits de Carrière de Rejich met en vente au plus offrant la Totalité d'une parcelle de terre d'une superficie de 1260 m² sise à Djebel Essarj à Rejich - Mahdia.

Mise à prix : 151.200,000

Les frais d'enregistrement sont à la charge de l'acheteur

Les offres de prix doivent parvenir sous pli fermé recommandé avec accusé de réception avec un 2è pli à l'intérieur mentionnant sur l'enveloppe - A ne pas ouvrir- portant l'offre de prix en hors taxe à :

M Le Syndic de Faillite M Salem Boujnah Rue Tarek Ibn Ziad - 5050 Moknine.

La visite de la parcelle de terre s'effectuera tous les jours de la semaine de 8 heures du matin à midi muni de cahier des charges et ce après avoir informé le Syndic de faillite.

Le dernier délai de réception des offres de prix est fixé pour le vendredi 8 septembre 2023 inclus.

Toute personne désireuse de participer à l'adjudication pourra revoir le cahier des charges au Bureau du Syndic de Faillite durant les heures du travail.

2023S00943VEPA2

Appel d'offres pour la cession d'une entreprise

Société TRAD TOURISME COMPANY (Royal Beach) S.A

Siège social : Boulevard 14 janvier 2011 - Sousse 4000

I.U : 00023366

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse en date du 01 août 2023 affaire n°5178/35 le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public qu'il a été refusé les offres relatives de la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée et la fixation du dernier délai pour l'envoie des offres au 29 septembre 2023.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'hôtel après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 500 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070.

2023S00958VEPA2

Appel d'offres pour la vente d'un Immeuble

Société de Climatisation Alfatimyne pour

Les Travaux de Climatisation et de Chauffage Central

Siège social : Avenue Habib BOURGUIBA - 5100 Mahdia

I.U : 1031538K

En vertu d'une décision rendue par le juge commissaire du tribunal de première instance de Mahdia sous le n°902 en date du 4 août 2023, Mr Ismail SBAI ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité de syndic de la faillite, informe le public que le dernier délai pour l'envoie des offres relatives de la vente d'un immeuble immatriculé sis à Cité SNIT - Borj Aarif-Mahdia et qui se compose d'un rez-de-chaussée en trois étage est prolongée au 25 septembre 2023.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'immeuble objet de la vente après avoir retiré un cahier des charges contre paiement de 200,000 dinars.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le 53892070.

2023S00959VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu d'une ordonnance sur requête n°11005 rendue en date du 14 juillet 2023 par Mr. le président du

tribunal de première instance de Sousse, il a été déclaré la désignation de Mr. Ismail Sbai en qualité de liquidateur judiciaire de la succession de Omar Ben Ahmed Hwass et Baya Bent Ali Hlioui en vue de la définir d'assurer sa gestion et sa liquidation sous la surveillance du Mr. Le juge commissaire.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances auprès de liquidateur dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble EL Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai qui ne dépasse pas trente jours à partir de la présente publication.

2023S00960VEPA2

Ouverture de Distribution des Deniers

(Selon les articles 466 et 468 de C.P.C.C)

Tribunal de Première Instance de Sousse

Le juge chargé du règlement des ordres et des distributions des deniers

Affaire numéro 234

Suite à la décision de Juge Chargé de la distribution des deniers et de l'ordre des créanciers au Tribunal de Première Instance de Sousse, en date du 24/7/2023, il a été ordonner l'ouverture de la procédure de distribution provenant d'adjudication de l'immeuble immatriculé dénommé «youssef» objet du titre foncier n°114380 Sousse sis à délégation de Msaken d'une superficie de 220 m², appartenant au débiteur Ali Ben Salem Youssef saisie d'une somme de cent trente et un mille cinq cent dinars (131.500.000 DT) suite à la requête d'ordre présentée par Maître Hatem DOURA au nom de son mandant la société tunisienne de banque élisant son domicile à son étude sis à la route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage.

Après consignation du produit de vente à la caisse des dépôts et consignations selon le certificat n° 15392 du 01/6/2022 reçu n°030728 M en date du 5/5/2016 d'un montant de cent trente et un mille cinq cent dinars (131.500.000 DT).

Suite au jugement d'adjudication n°2908 en date du 4/9/2015 rendu par le Tribunal de Première Instance de Sousse au profit de Samir Ben Mohamed Ghazeh.

Il est rappelé ainsi que «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du Tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un Avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu».

2023S00961VEPA2

Ordonnance sur requête

Nomination d'un liquidateur

L'immeuble titre foncier 12974 Ben Arous

En vertu de l'ordonnance sur requête n°27 émanant du Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 14/7/2023 il a été décidé la nomination de Mr Ben Amor Abdelhakim en qualité de liquidateur sur l'immeuble titre foncier 12974 Ben Arous et la nomination de Mr Tarek Ferchichi juge-commissaire.

Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur susmentionné à l'avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau n°112 Mannouba. (tél 71.603.255).

2023401994VEPA2

Décision de remplacement d'un liquidateur

En vertu de la décision délivrée le 21/11/2022 émanant de Mme Nehil Tamr au nom du président du tribunal de Première Instance de Bizerte, Mme Meriam Gana remplace Mr Abdelkrim Mrad, liquidateur sur l'héritage Ben Khaled afin de préserver les droits des demandeurs.

Il appartient à tous les créanciers de présenter leurs dettes et leurs courriers par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai maximum de 15 jours à partir de cette publication à l'adresse suivante : Maître Gana Meriam, boite postale n°450 Le Bardo 2000.

2023402001VEPA2

Avis aux créanciers

Tribunal de première instance de Tunis

Affaire de distribution n°2072

Le greffier du tribunal de première instance de Tunis 1 annonce que sur ordonnance du juge chargé de la distribution de deniers auprès le tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire de distribution n° 2072 en date du 13/7/2023, la procédure de distribution de la somme de (87.000,000 Dinars) consignée à la Trésorerie Générale de la République Tunisienne suivant quittance n°M034588 au profit des créanciers de Monsieur Salah Ben Slimane LOUNIS, suite à la requête introduite par Maître Hatem Ben Hassen pour le compte de l'UIB a été ouverte.

La présente annonce a été rédigée conformément aux dispositions des articles 466, 467 et 468 du C.P.C.C.

A cet effet, l'article 468 C.P.C.C. dispose ce qui suit :

«Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'i y a lieu».

2023402002VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Magrébine de Commercialisation de Pneumatiques "SOMACOP"

Société anonyme

Capital social : 595.000 DT

MF : 0036025C

Siège social : 14 Rue Italie 1000 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société «SOMACOP» sont priés

d'assister ou à se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire de la «SOMACOP» qui se tiendra le jeudi 7 septembre 2023 à 10h du matin au siège de la STIP sis centre urbain nord, Boulevard de la terre, Tunis El Khadra, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard accusé dans la tenue de l'assemblée.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2022.

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2022.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

5. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

6. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2022.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

8. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2022.

9. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration conformément à l'article 17 des statuts.

10. Information sur les fonctions occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés.

11. Pouvoirs pour les formalités.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à chaque actionnaire.

2023T00784SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

WATER SPIRIT S.A

Société anonyme

Au capital de 2.250.000 dinars

Siège social : BiotechPôle Sidi Thabet 2020 Ariana

Identifiant unique : 1587827C

Numéro d'affiliation à la CNSS : 602325-52

Les actionnaires de la WATER SPIRIT S.A. sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mardi 5/9/2023 à 10h au siège de la société BH EQUITY sis au 67 Rue Alain Savary Cité Jardins II Bloc B 3ème étage 1002 - Tunis, Belvédère afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire,

- Lecture et Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2022

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

- Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives à l'exercice 2022 ;

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion afférente à l'exercice 2022 ;

- Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2022 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

- Pouvoirs pour accomplissement des formalités de publicité légale.

2023401982SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Eo DATA CENTER SA

Siège social : Z.I ENFIDHA Lots 4030 Sousse

Ul : 1090273G

Capital : 34 300 000

Tél : 71 700 207

Messieurs les actionnaires de la société «EO DATA CENTER» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 15 septembre 2023 à partir de 10 heures à l'immeuble FENZI 04 rue de Russie Tunis l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2022;

3. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Quitus aux administrateurs et au Directeur Général;

7. Affectation des résultats de l'exercice 2022;

8. Questions diverses;

9. Pouvoir.

Les actionnaires délibéreront sur les ordres du jour de l'Assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2023401998SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 12/9/2023

Société TIME Higher School

Société anonyme

45 Avenue Mohamed V

MF : 793379SAM000

RC : B125482002 Tunis

CNSS : 0034016886

Le conseil d'administration du 7 août 2023 a décidé la convocation de l'assemblée générale ordinaire pour la date du 12 septembre 2023, à 10 heures, à son siège 45 Avenue Mohamed V en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée générale annuelle.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales de l'exercice 2022,

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022,

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022,

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022,

6. Quitus éventuel aux administrateurs,

7. Approbation de la rémunération de l'Administrateur Délégué,

8. Offres pour l'acquisition de TIME

9. Désignation d'Administrateurs pour les exercices 2023-2024-2025,

10. Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024-2025,

11. Pouvoirs pour formalités.

2023402004SANB3

DIVERS

Avis au public

Jugement de mise sous Tutelle

En vertu d'un jugement rendu du Tribunal de première instance de Grombalia affaire numéro 4848 daté le 6/10/2011, le Tribunal à statuer en première instance la demanderesse Talinda Bent Mohamed Bouabid en tant que tutrice légale chargée de gérer les affaires et les biens de sa sœur Aicha bent Mohamed Ben El Haj Mohamed Bouabid à la perfection en autorisant de publier le contenu de la présente décision au journal officiel et les frais de la procédure sont supportés par la demanderesse.

2023R01970DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Hamed Ben Haj Hassen titulaire de la CIN 02954484 déclare avoir perdu son titre de propriété numéro 33347 du 24/02/2010 concernant ses parts indivises du titre foncier 128165 Sousse sis à Bouhssina Sousse objet d'une déclaration de perte numéro 1153 du poste de police Sousse nord en date du 9 août 2023 et celui qui le trouve le contacte à son adresse à la cité olympique bouhssina Sousse.

2023S00954DIVD2